

# INITIATIVES

## LES VIOLENCES FAMILIALES SUR LES JEUNES FILLES D'ORIGINE ÉTRANGÈRE ET DE CULTURE MUSULMANE

par **Marie Poinot**, responsable du Développement,  
Agence pour le développement des relations interculturelles (Adri)

*Comment prévenir les situations de violence au sein des familles immigrées par le développement de stratégies de négociation interculturelle. C'est ce qu'un projet de recherche mené en parallèle par trois pays européens a essayé de déterminer. Les résultats présentés ici sont tirés de l'enquête\* menée par l'Adri en Île-de-France, et mettent notamment en évidence le danger des lectures culturalistes dans les situations de crise.*

Les personnes d'origine étrangère recherchent un équilibre délicat entre le respect d'une identité culturelle familiale et une nécessaire adaptation à leur environnement dans le pays d'accueil, qui favorise leur intégration et leur reconnaissance sociale. C'est particulièrement le cas des jeunes filles ou jeunes femmes d'origine étrangère et de culture musulmane ; elles sont au cœur de cette problématique puisque leur parcours d'insertion sociale et professionnelle dans la société d'accueil se trouve parfois en butte à des oppositions au sein de leur famille. Ces oppositions portent à la fois sur la conception de leur place et de leur rôle dans la famille, et sur les choix concernant leur avenir dans la société. Bien que fortement médiatisées, leurs difficultés n'ont pas reçu, jusqu'à présent, un éclairage scientifique suffisant en Europe.

Dans le contexte interculturel qui est le leur, la question des choix matrimoniaux apparaît comme un facteur central. Les jeunes filles peuvent être soumises à des violences verbales, psychiques (menaces, rupture et abandon, rapt,

séquestration, retour forcé au pays d'origine, divorce et répudiation, humiliations diverses...), physiques (châtiments corporels, crimes d'honneur, assassinats, etc.) et sexuelles (excision, contrôle de la virginité, incestes, viols...) qui peuvent les amener à commettre des fugues, voire un suicide. À ces violences familiales s'ajoutent les violences institutionnelles – principalement symboliques ou verbales – perpétrées dans la société d'accueil : tracasseries administratives, incrédulité, lenteur de réaction de la police ou de la justice, discriminations ethniques, violences racistes, "islamophobie" liée au port du voile, menant à diverses situations d'exclusion dans l'espace public, professionnel, scolaire...

Au regard des analyses sociologiques portant sur les familles immigrées ou sur les "secondes générations", et si l'on observe la couverture médiatique des faits d'actualité, ces violences sont généralement traitées sous l'angle d'une confrontation "civilisationnelle" entre les sociétés occidentales, considé-

\* Cette étude a été réalisée par Élodie Ficot, chargée de mission à l'Adri, et coordonnée par Marie Poinot.

rées comme "individualistes et modernes", et les sociétés dont sont originaires ces populations, considérées comme "collectivistes et traditionnelles". Ces questions renvoient également, et peut-être avant tout, à une problématique concernant les processus d'acculturation et d'intégration des familles immigrées. Il s'agit alors de s'interroger sur ces violences en ce qu'elles constituent un indicateur intéressant des processus d'adaptation socioculturelle et d'intégration dans la société d'accueil.

## UN PARTENARIAT EUROPÉEN

Pour approfondir la connaissance des situations de violences familiales et en dégager les facteurs explicatifs, une collaboration transnationale s'est intéressée aux violences exercées, au sein des familles ou par les institutions, sur des jeunes femmes d'origine étrangère et de culture musulmane (pays du Maghreb, Turquie, Mali, Tchad, Sénégal, etc.) dans trois pays de l'Union européenne : l'Allemagne, la Belgique et la France. Le projet, soutenu par la Commission européenne au titre de la Coopération dans les domaines de la justice et des affaires intérieures (initiative Daphné), a été mené en partenariat par plusieurs organismes : pour la France, le Groupe d'études et de recherches en psychologie de l'adolescent (Gerpa) de l'université de Paris-V et l'Agence pour le développement des relations interculturelles (Adri) à Paris ; pour l'Allemagne, le Pädagogisches Zentrum (PÄZ) d'Aix-la-Chapelle ; pour la Belgique francophone,

*L'histoire migratoire  
des parents  
n'est pas transmise  
aux filles. Cette absence  
de dialogue génère  
des représentations  
négatives des familles.  
La prise d'autonomie  
progressive des jeunes  
filles affaiblit  
l'autorité du père.*

le Service d'étude du développement psychosocial (SEDPS) de l'université de Liège, ainsi que l'Institut de recherche, formation et action sur les migrations (Irfam) de Liège, qui est l'instigateur du projet et en a assuré la coordination scientifique et technique.

L'objectif commun aux différentes enquêtes qui composent ce projet est l'identification et l'analyse des stratégies de négociation interculturelle mises en œuvre en

tant que réponse positive par ces jeunes filles au sein des familles et dans leurs relations avec les institutions du pays d'accueil. Par ailleurs, le projet tente de répondre aux enseignants et aux intervenants sociaux qui, dans les pays d'accueil, ressentent souvent du désarroi lorsqu'ils sont confrontés, de près ou de loin, à ces violences. Pour de multiples raisons, ces situations leur échappent ou suscitent des interprétations inappropriées et des réactions qui perturbent la qualité de leur travail socio-éducatif.

Les enquêtes se sont déroulées en plusieurs phases, à partir des mêmes questionnements et des mêmes hypothèses, mais avec des méthodologies différentes. Elles ont consisté en :

- l'identification, par une enquête scientifique commune aux trois pays et portant sur 583 jeunes filles âgées de quatorze à vingt ans, des stratégies identitaires et d'intégration qui s'avèrent efficaces chez ces jeunes filles, leur capacité à négocier dans des contextes de tensions culturelles étant considérée, à titre d'hypothèse, comme une garantie de non-violence ;
- la confirmation des résultats de l'enquête

scientifique par une approche plus qualitative des capacités de négociation interculturelle des jeunes filles, à travers l'animation de groupes de parole composés de filles âgées de seize à vingt-deux ans discutant et réfléchissant ensemble sur ces questions (six séances de deux heures) ;

- l'identification, par des enquêtes qualitatives, des stratégies professionnelles qui s'avèrent efficaces chez des intervenants sociaux travaillant dans l'accueil, l'éducation et l'intégration de ces jeunes filles, ainsi que l'analyse de leurs difficultés et de leurs besoins pour lutter et prévenir les situations violentes.

## TYPOLOGIE DES VIOLENCES CONSTATÉES

Avant la parution du rapport complet de ce projet<sup>(1)</sup>, l'Adri présente ici les résultats de l'enquête qu'elle a menée au printemps 2000 auprès d'une trentaine d'intervenants sociaux en Île-de-France. Les violences familiales sur les jeunes filles d'origine étrangère recouvrent, selon ces intervenants, une très grande diversité de situations, qui varient selon les communautés immigrées. La tranche d'âge choisie pour l'enquête (de seize à vingt-cinq ans) concerne en réalité deux types de populations : des jeunes filles largement socialisées en France, mais également des jeunes femmes arrivées récemment dans le cadre du regroupement familial. Dans les familles de culture musulmane, les intervenants sociaux distinguent notamment des types de violence qui touchent la seconde génération de l'immigration et celles qui ne s'exercent que sur les jeunes femmes venues en France dans le cadre du regroupement familial.

Les violences subies par les jeunes filles nées ou scolarisées en France apparaissent dès la petite enfance, du fait de la place et du rôle qui leur sont impartis par les mères dans l'organi-

sation de la vie familiale. Elles constituent un éventail très large de pressions familiales et de conflits générationnels qui sortent progressivement de la seule sphère privée et deviennent bientôt un obstacle dans le processus d'autonomisation des jeunes filles : les tâches ménagères ou familiales, les freins à la scolarité, la surveillance parentale sur les loisirs, le contrôle des sorties ou de la virginité jusqu'au mariage précèdent généralement des conflits plus graves avec les parents. Néanmoins, le mariage "forcé", "arrangé" ou "coutumier" apparaît comme la situation la plus fréquemment citée par les intervenants sociaux quand ils abordent ces questions. La plupart de ces jeunes filles sont mises au courant du projet de mariage par leur famille relativement tôt (à dix ou onze ans), mais elles semblent incapables d'anticiper activement pour éviter de se retrouver mariées contre leur gré. Par ailleurs, les violences peuvent prendre la forme de sanctions éducatives plus exceptionnelles. À ce propos, le retour au pays s'apparente à une solution temporaire aux difficultés que rencontrent les parents dans l'éducation des enfants, en renforçant le lien personnel avec la culture d'origine. Éventuellement, le retour permet d'empêcher l'accès des jeunes filles à la nationalité française ou d'envisager un mariage.

Les violences subies par les jeunes femmes arrivées par le regroupement familial sont fortement liées aux situations de polygamie que vivent certaines d'entre elles. Elles entraînent une précarité de leur statut juridique en France, comme des situations matérielles et psychologiques difficiles, du fait de la cohabitation dans des logements peu adaptés aux "très grandes familles". Il existe également des formes de chantage aux allocations familiales et des menaces de privation des papiers ou de répu-



1)- Parution prévue au deuxième semestre 2001.

diation de la part des conjoints ou de la belle-famille. Les intervenants sociaux citent encore des cas, plus rares, “d’esclavage moderne” concernant de jeunes adolescentes venues en France pour “aider” les familles.

Cette typologie binaire, forcément schématique, ne doit pas masquer certaines autres violences relevant de la maltraitance verbale ou physique (exercées par la fratrie ou par le conjoint), des violences sexuelles (qui parviennent moins souvent à la connaissance des professionnels), et des situations d’isolement, d’enfermement et de freins matériels ou psychologiques aux projets d’autonomie et d’insertion sociale ou professionnelle.

## COMPRÉHENSION ET ANALYSE DES SITUATIONS

Les intervenants sociaux associent le plus souvent ces violences à des pratiques coutumières “importées” des pays d’origine. Le facteur culturel des violences est directement mis en relation avec la dimension interculturelle de la transplantation des familles dans la société d’accueil. Mais les professionnels ne souhaitent pas dissocier ces violences d’un contexte spécifique à chaque famille immigrée, qui reste difficile à appréhender (pratiques parentales d’éducation, relations à la fratrie, rapport à la sexualité des filles, etc.). Toute généralisation hâtive pourrait en effet relever de la stigmatisation. L’honneur familial et le contrôle communautaire sont un deuxième facteur explicatif mentionné par les intervenants. Les parents agiraient sous le contrôle social que constitue le regard de leur communauté. Cette interprétation est fréquemment proposée en ce qui concerne les familles turques en France. L’éloignement du pays et le besoin de réaffirmer son identité d’origine comme contre-partie de l’expérience migratoire se cristalliseraient tout particulièrement sur l’éducation des jeunes

filles. Maintenir les filles dans les valeurs de la culture d’origine devient par conséquent un gage de l’affiliation à la communauté.

Les conflits intergénérationnels sont le propre des situations interculturelles. De la confrontation entre culture d’origine et culture d’accueil naissent des problèmes de communication et de compréhension entre les parents et leurs enfants ; pour justifier leur comportement violent, les parents se disent dépassés par le comportement des jeunes filles. Leur histoire migratoire, notamment celles des pères, n’est pas transmise aux filles. Cette absence de dialogue génère des représentations négatives des familles. La prise d’autonomie progressive des jeunes filles affaiblit l’autorité du père dans des cultures marquées par la domination de l’homme sur la femme. Par ailleurs, l’expérience migratoire a des incidences dans les rapports de couple, sur le rôle et la place des femmes et dans la prise de responsabilité de chacun au sein des familles. Ce sont les acteurs qui interviennent dans le domaine des droits des femmes, parfois de l’accueil des primo-arrivants, qui insistent sur cette interprétation des violences sous l’angle des rapports de sexe.

La précarité économique et sociale des familles immigrées aggrave fortement les situations de violence. Certains professionnels constatent que les violences familiales sont le fait d’un milieu défavorisé (familles nombreuses, exigüité des logements, etc.), qu’il soit immigré ou pas. L’explication culturelle est alors relativisée. Enfin, la référence à l’islam comme culture familiale ou comme pratique religieuse est rarement évoquée par les intervenants sociaux comme un élément explicatif possible, d’autant qu’elle est presque toujours associée à la tradition et aux coutumes des pays d’origine. C’est dans le contexte migratoire que l’islam devient la culture de référence des parents. Ces violences, notamment les mariages

arrangés, sont également constatées pour des familles non musulmanes (originaires de Chine, d'Inde, du Togo, du Zaïre...).

## LES SOLUTIONS DÉVELOPPÉES

La diversité des situations de violence, qui s'inscrivent dans des contextes familiaux complexes, explique la difficulté des intervenants à les identifier clairement, d'autant plus qu'ils sont confrontés à différentes versions des faits. D'où une multitude d'interventions, parfois personnalisées, en fonction de la sensibilité des professionnels à la problématique de l'altérité. Si les intervenants sociaux ne sont pas confrontés à ces situations sans réagir, ils déplorent cependant l'absence de solutions structurées, inscrites dans la durée, notamment en partenariat avec d'autres organismes présents sur un même territoire.

Les actions de sensibilisation et d'information auprès des jeunes filles et des femmes sont organisées par des associations spécialisées, parfois à la demande des établissements scolaires, au sein desquels elles se déroulent dans la majorité des cas. Elles sont complétées par des publications diffusées dans plusieurs langues auprès des femmes et des familles, voire par des séances d'information collective. L'accompagnement social personnalisé des jeunes victimes et leur orientation vers des structures appropriées, selon les cas, sont également pris en charge par les associations et les services d'action sociale : aide

sanitaire, hébergement en foyer, aide psychologique, etc. Globalement, les organismes sont bien identifiés dans leur zone de compétence et les échanges d'informations entre les structures constituent des réseaux informels efficaces sur un même quartier.

Les actions de médiation entre les jeunes filles et les familles existent également sur certains sites. Les intervenants sociaux ajoutent que l'origine du médiateur joue un rôle fondamen-

tal pour sa crédibilité s'il veut établir une relation de confiance avec les parents. Ces actions permettent d'éviter la rupture familiale et les solutions institutionnelles classiques (signalement, placement), en ayant l'avantage de donner aux jeunes filles et à leur famille une place d'acteurs dans la négociation. Les actions de prévention, elles, sont encore très insuffisantes, notamment en ce qui concerne la violence conjugale et l'excision. Des actions de for-

mation, peu nombreuses, fournissent aux intervenants des connaissances sur l'histoire et les processus migratoires, et des compétences en matière de négociation en situation conflictuelle.

## DES PISTES CONCRÈTES

Tous les intervenants sociaux insistent sur le besoin de multiplier les lieux d'écoute et de prise de parole pour chacun des publics : jeunes filles, jeunes femmes et parents. Par des actions de prévention, ces lieux peuvent en effet favoriser un rôle actif des protagonistes plutôt que de les poser en victimes, en leur permettant de

*Les actions  
de médiation  
permettent d'éviter  
la rupture familiale  
et les solutions  
institutionnelles  
classiques, en ayant  
l'avantage de donner  
aux jeunes filles  
et à leur famille  
une place d'acteurs  
dans la négociation.*

distinguer ce qui relève du domaine de la négociation intergénérationnelle ou interculturelle et ce qui relève de l'abus de pouvoir des familles. Il s'agit également de fournir aux intervenants des outils d'analyse les aidant à décoder les situations, à intervenir plus rapidement et facilement face aux situations. Ces outils nécessitent, en amont, des démarches de sensibilisation pour instaurer un débat professionnel interne sur ces questions, mais aussi des apports de connaissances multiples et des méthodes d'interprétation des situations.

En complément, les démarches d'information ou de formation des intervenants doivent être modulables selon les secteurs envisagés, en fonction de leurs cultures et pratiques professionnelles : il ne s'agit pas de plaquer des

démarches "clés en main", mais au contraire de les adapter aux réalités professionnelles spécifiques. Une réflexion interinstitutionnelle et interdisciplinaire sur ces questions devrait aider les intervenants à se forger une vision partagée des situations de violence et des actions à mettre en place sur un même territoire

Enfin, la collaboration effective des réseaux professionnels et associatifs intervenant dans le domaine de l'intégration et de ceux axés sur les droits des femmes en France permettrait de croiser les points de vue et d'action, encore trop souvent cloisonnés. Les lectures culturalistes ou culturelles des violences familiales sont un des obstacles à l'articulation de ces deux réseaux, l'enjeu du débat reposant sur le rôle et la place des cultures dans l'intervention sociale. ★